

LA LETTRE DU du Marais Breton  
et du bassin versant  
de la Baie de Bourgneuf

Bulletin d'information de la CLÉ

## ÉDITO

**2013 : une année studieuse et décisive**

Début 2013, le projet de SAGE finalisé sera présenté en séance plénière de la Commission Locale de l'Eau puis soumis à une phase de consultation des collectivités, suivie d'une enquête publique.

Parallèlement, l'ADBVB se lancera dans l'élaboration des prochains contrats financiers : le Contrat Territorial de l'Agence de l'Eau et le Contrat Régional de Bassin Versant du Conseil Régional. Ces aides financières offrent aux maîtres d'ouvrage les moyens de réaliser les mesures et actions inscrites dans le SAGE et permet aussi au territoire de se conformer au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

**Faire coïncider la réalité du terrain avec celle des chiffres**

Le calendrier 2013 sera dense. De nombreuses décisions techniques et économiques dont dépendra l'avenir écologique de notre territoire, seront entérinées. Un exercice de synchronisation est donc nécessaire pour mener tous les travaux de front.

L'évaluation économique et la validation du SAGE, ainsi que la construction des futurs contrats financiers sont des étapes essentielles si nous voulons garantir la cohérence des objectifs à atteindre et assurer l'adéquation entre la réalité du terrain et la réalité financière. Cette phase exige que nous demeurions assidus et solidaires pour ensuite déclencher la phase opérationnelle dans les meilleures conditions.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

**Robert GUÉRINEAU,**  
Président de la Commission Locale de l'Eau

## SOMMAIRE

DOSSIER - P 2-3

Contrats financiers

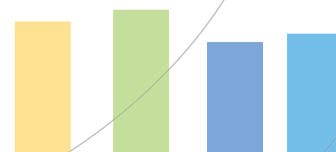
**PRÉPARER DÈS MAINTENANT  
2014**

Le point sur... - P 4

En bref - P 4

**LES PARTENAIRES DU SAGE**

Les communes et communautés de communes du bassin versant et

Région  
**PAYS DE LA LOIRE**VENDÉE  
COMUNE COMMUNELOIRE  
ATLANTIQUE  
Département Atlantique  
Conseil général

DOSSIER

Contrats financiers

# Préparer dès maintenant 2014



EXPÉRIMENTATION DE TECHNIQUES DE RESTAURATION DE BERGES DANS LES MARAIS DE SAINT-JEAN DE MONTS ET BEAUVOIR SUR MER.  
Coût total prévisionnel : 400 000 €, aides prévisionnelles de 320 000 € de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional et du Conseil Général.  
*Exemple : protection de berges de l'étier de Sallertaine à la Canardière, entre Saint-Urbain et Sallertaine.*

Sur le bassin versant de la baie de Bourgneuf, deux outils contractuels portés par l'ADBVB sont à la disposition des maîtres d'ouvrage : le Contrat Territorial et le Contrat Régional de Bassin Versant. Ils permettent d'inciter les maîtres d'ouvrage à agir pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

**Q. : Pourquoi le Contrat Territorial initialement conclu sur la période 2008-2012 est-il prolongé jusqu'au 31 décembre 2013 ?**  
ADBVB : Cette année supplémentaire permettra de finaliser les actions qui ont pris du retard et d'en réaliser d'autres non programmées comme l'étude de ruissellement sur un sous bassin versant du Falleron. Nous profiterons de cette prolongation pour évaluer le Contrat et l'efficacité des actions engagées. Ainsi les deux contrats financiers (Contrat Territorial et Contrat Régional de Bassin Versant) arriveront à échéance en même temps. Cela nous permettra de rédiger en même temps les futurs contrats.

**Q. : Quand les nouveaux contrats seront-ils opérationnels ?**  
ADBVB : Dès 2014. L'objectif est de mettre en place une politique cohérente à l'échelle du bassin versant de la Baie de Bourgneuf et en adéquation avec le nouveau SAGE. Pour être efficaces, les actions devront plus particulièrement porter sur les parties amont du bassin versant afin de limiter les flux polluants, pas uniquement domestiques, vers le marais et les eaux littorales. Par ailleurs, il est nécessaire de mettre en œuvre une gestion quantitative qui favorise le bon fonctionnement des milieux aquatiques et la continuité de la circulation des espèces piscicoles...

**Q. : Concrètement comment ces objectifs vont se traduire sur le terrain ?**  
ADBVB : Dès le début de l'année 2013, nous allons nous rapprocher des maîtres d'ouvrage potentiels afin de susciter de nouveaux projets. Il s'agira d'initier des actions visant à :

- engager une gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement collectif,
- réhabiliter les dispositifs d'assainissement non collectifs non conformes,
- limiter les usages des produits phytosanitaires,
- réhabiliter le bocage et son rôle hydraulique,
- préserver ou restaurer les zones humides du bocage,
- mieux gérer les prélèvements d'eau dans le milieu naturel,
- améliorer les pratiques agricoles,
- aménager ou démanteler les ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau, et adapter la gestion des ouvrages en marais, pour assurer la continuité écologique.

• ... ■

## les chiffres

- Contrat Régional de Bassin Versant 2007-2009**  
Réal : 13 opérations réalisées pour un montant total de 2 921 777 € avec une aide du Conseil Régional de 888 120 € (soit environ 30%).
- Contrat Régional de Bassin Versant 2011-2013**  
Prévisionnel : coût éligible de 2 528 807 € avec une subvention du Conseil Régional de 936 006 € (soit environ 37%).  
Au 31/10/2012 : 18 actions engagées sur les 22 prévues.
- Contrat Territorial 2008-2013**  
Prévisionnel : coût éligible de 6 098 254 € avec une subvention de l'Agence de l'Eau de 2 373 513 €.



MISE EN PLACE DE STATIONS DE MESURE ET D'ÉQUIPEMENTS DE SUIVI DES ÉTIERS DES MARAIS DE SALLERTAIN ET DE LA TAILLÉE.  
Coût total prévisionnel : 130 000 €, aides prévisionnelles de 104 000 € de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Général et du Conseil Régional.  
*Exemple : station de suivi du pont des Bouillères sur l'étier de Sallertaine*



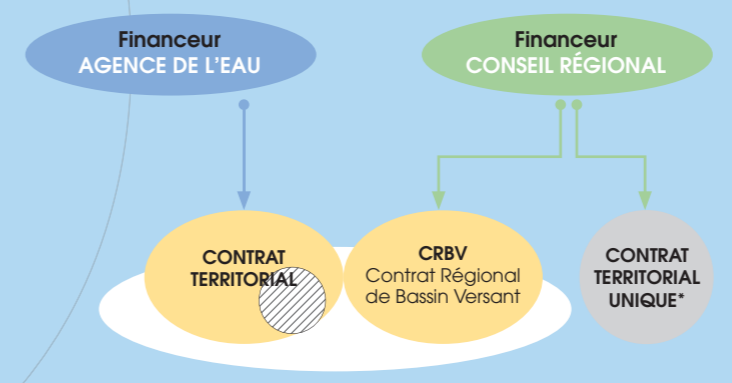
ACHAT DE MATÉRIEL DANS LE CADRE DU PLAN DE DÉSHÉRBAGE DE LA COMMUNE DE CHÉMÉRÉ.  
Coût prévisionnel : 43 000 €, aides prévisionnelles de 34 400 € de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Régional.



ANIMATION, FORMATION ET CONSEIL AGRICOLE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ÉTANG DES GÂTINEAUX.  
Coût total prévisionnel : 165 000 €, aide prévisionnelle de 49 500 € de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.  
*Exemple : démonstration de l'utilisation d'une désherbeuse.*

## Les opérations financées par les contrats en images

### LES DIFFÉRENTS CONTRATS SUR LE TERRITOIRE DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF



- Contrats portés par l'ADBVB
- ▨ Volet milieux aquatiques : CTMA Contrat Territorial Milieux Aquatiques ex-CREZH Contrat ou Convention Restauration Entretien de Zones Humides
- \* qui sera progressivement remplacé par le Nouveau Contrat Régional

■ Le point sur...

## PRAIRIES HUMIDES : NOUVELLE MESURE DE PRÉSERVATION

**Le bassin versant de la baie de Bourgneuf expérimentera en 2013 une nouvelle Mesure Agri-Environnementale Territorialisée (MAEt) "Prairies humides". Elle vise à préserver les prairies permanentes humides et leurs fonctions environnementales. 2 000 hectares sont potentiellement éligibles sur le territoire.**

Cette action initiée par le Ministère de l'écologie vise à maintenir l'équilibre agri-écologique des prairies naturelles humides. Ces zones humides jouent des rôles à la fois d'épuration (fixation et dégradation des polluants), de régulation de l'eau (stockage en cas de crues, recharge des nappes phréatiques), de sauvegarde des paysages remarquables et de préservation de la biodiversité...

Les inventaires de zones humides réalisés dans le cadre du SAGE ont fourni des informations précieuses pour identifier les 2 000 hectares de prairies potentiellement éligibles sur le bassin versant. Elles correspondent essentiellement aux zones humides de classes 3 et 4 (Cf. SAGE). Initialement le projet portait sur deux zones (5 communes en Loire-Atlantique et 3 en Vendée) mais l'ADBVB a souhaité étendre ce projet à l'ensemble du bassin versant, y compris au marais de Haute-Perche.

### Une obligation de résultats

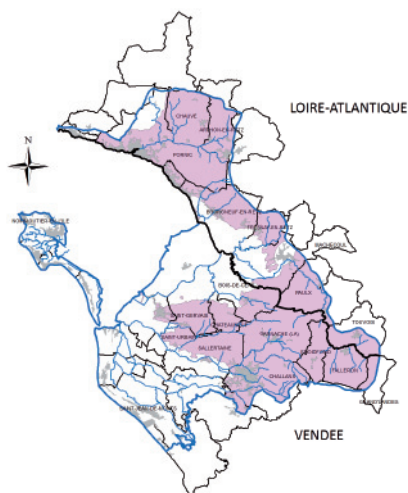
Contrairement aux MAEt du Marais breton basées sur la mise en œuvre de moyens, cette nouvelle mesure ambitionne d'atteindre des objectifs de résultats. Les agriculteurs volontaires qui adopteront cette mesure, devront gérer au mieux leur prairie humide pour maintenir son bon

état agri-écologique. L'appréciation de ce bon état se traduira par la présence sur leur parcelle d'au moins 4 plantes indicatrices, et ce, pendant toute la durée du contrat. L'aide attribuée serait de 141€/ha/an.

### Exemples de plantes indicatrices



LES PARCELLES ÉLIGIBLES SONT SITUÉES HORS ZONE NATURA 2000 ET HORS PÉRIMÈTRE DE "CAPTAGE EAU POTABLE".



● Périmètre d'éligibilité à la MAEt Prairies humides  
■ Limite du bassin versant - Périmètre du SAGE

L'ADBVB a élaboré en collaboration avec le Conservatoire Botanique de Brest une liste de plantes à la fois indicatrices de ce bon état et facilement reconnaissables. Elle attend la validation de la Commission Régionale Agri Environnementale pour pouvoir solliciter les agriculteurs. Dès 2013, en partenariat avec les Chambres d'agriculture, l'ADBVB chargée d'animer l'opération, organisera des réunions d'information pour les agriculteurs et accompagnera ceux qui souhaiteront s'engager. ■



### SAGE : LA RÉVISION SE POURSUIT

Après la validation de la stratégie du SAGE par la Commission Locale de l'Eau le 23 avril dernier, le travail de rédaction des documents s'est poursuivi entre juin et septembre. Un comité de rédaction a fait des propositions pour décliner la stratégie en une liste de mesures.

Les principaux éléments de ce projet ont été exposés au Bureau de la CLE lors de plusieurs réunions entre octobre et décembre. Un projet de SAGE finalisé devrait être présenté en séance plénière de la Commission Locale de l'Eau dans le courant du premier trimestre 2013, avant le lancement d'une phase de consultation des collectivités puis d'enquête publique.

### COMITÉ DE RÉDACTION

Robert Guérineau  
Sébastien Joussemet  
Mickaëlle Rousseleau  
Sophie Rocq  
Fanny Rolland

### CONCEPTION - RÉDACTION

Sens&plus - Gwénaëlle Brument

### GRAPHISME

Florence Le Rolland - REGARDsur

### CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

ADBVB, Syndicat des marais de Saint-Jean de Monts, Notre Dame de Monts, la Barre de Monts et le Perrier, commune de Chéméré, Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Loire-Atlantique

JOURNAL IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ  
PAPIER CERTIFIÉ FSC

Avec le soutien financier de



Région  
**PAYS DE LA LOIRE**

### POUR NOUS CONTACTER

Animatrice du SAGE :

Sophie Rocq

Animateur de l'Observatoire de

l'Eau et contrats :

Sébastien Joussemet

Chargée de mission milieux

aquatiques :

Fanny Rolland

Tél. 02 51 39 55 62

contact@baie-bourgneuf.com

www.baie-bourgneuf.com